

# Le règlement 2021

## LA RAISIN D'OR EN SAUTERNAIS

### ORGANISATION

L'association **Les Baroudeurs du Sauternais** (Association loi 1901 enregistrée le 12/03/2007 à la sous-préfecture de Langon sous le numéro W33000620), dénommée ci-après l'Organisateur, organise La Raisin d'Or en Sauternais les samedi 13 et Dimanche 14 Novembre 2021.

### Programme de La Raisin d'or 2021

#### Vendredi 12 Novembre

De 15h00 à 17h00 Retrait des dossards au village de la Raisin d'Or

#### Samedi 13 Novembre

De 8h00 à 10h30 Retrait des dossards Trails adulte et Marche Nordique

De 8h00 à 14h30 Retrait des dossards trail enfant

De 8h00 à 18h00 Retrait des dossards VTT et marche (épreuves du dimanche)

10h00 Départ Trail adulte 25 km. \_\_\_\_\_ *La Sauternaise*

10h15 Départ Trail adulte 14 km. \_\_\_\_\_ *La Sauvignon*

10h20 Départ de la Marche Nordique 14 km. \_\_\_\_\_ *La conquête des Châteaux*

11h00 Départ du Trail adulte 9 km. \_\_\_\_\_ *Le Sémillon*

12h30 Remise des prix Trails adultes et Marche Nordique

14h50 Départs Trails enfants 7 à 15 ans (5 courses) *Les Raisinettes*

16h30 Remise des prix Trails enfants

#### Dimanche 14 Novembre

De 7h30 à 9h15 Retrait des dossards VTT et marche

9h00 Départ VTT 50 km rando (par vague de 200) *La raisin d'or*

9h15 Départ VTT 25 km (par vague de 200) \_\_\_\_\_ *Le Sarment*

9h30 Départ VTT 15 km \_\_\_\_\_ *Le Bourgeon*

9h40 Départ de la marche (par vague de 400) \_\_\_\_\_ *La Croq'Raisin*

12h30 Remise des prix (courses VTT 50 km, groupe, club, partenaire le plus représenté – concours déguisement)

## **INSCRIPTION (modalités, droits et clôture)**

Les inscriptions sont limitées à :

<b>Parcours</b>	<b>Nom de l'épreuve</b>	<b>Age mini</b>	<b>Nombre de places</b>
Trail 9 km	La Muscadelle	16 ans	300
Trail 14 km	La Sauvignon	16 ans	600
Trail 25 km	La Sémillon	18 ans	400
Marche Nordique 14 km	La conquête des châteaux	16 ans	200
Rando VTT 15 km famille	Le Bourgeon	7 ans (accompagné)	200
Rando VTT 25 km	Le sarment	10 ans	800
Rando VTT 50 km	La Raisin d'or	16 ans	800
Rando marche gourmande	La Croq'Raisin	7 ans	1500

### **TRAILS ENFANT**

<b>Parcours</b>	<b>Catégories FFA au 1<sup>er</sup> novembre 2021</b>	<b>Années</b>	<b>Nom de l'épreuve</b>	<b>Nombre de places</b>
0.4 km	Ecole d'Athlétisme	2013 – 2015	Raisinette 1	150
1.2 km	Poussin	2011 – 2012	Raisinette 2	150
2.7 km	Benjamin	2009 – 2010	Raisinette 3	100
3.9 km	Minime	2007 – 2008	Raisinette 4	50

Les inscriptions à l'édition 2021 de La Raisin d'Or se feront uniquement par l'intermédiaire du site web de la course.

**Aucune inscription par mail, par téléphone ou par papier ne sera enregistrée.  
Aucune inscription sur place le jour des épreuves**

**Ouverture des inscriptions de la Raisin d'or : le 01 octobre 2021**

Aucune information ne sera envoyée de manière individuelle aux personnes pour les tenir informées ou les prévenir sur l'avancement de la procédure d'inscription. Les informations seront mises en ligne sur le site web de la course, dans la rubrique inscriptions, et il revient à chaque personne de se tenir informée en consultant le site.

Les inscriptions se font en ligne via le site web de l'Organisation et sont validées lorsque le paiement des droits d'engagement a été effectué.

**Les inscriptions sont closes lorsque les limites ci-dessus sont atteintes et au plus tard le mercredi 10 Novembre 2021 à minuit.**

Le coureur s'engage par ailleurs à fournir le certificat médical comme indiqué page 4 de ce règlement.

Aucun accusé de réception n'est adressé, chaque inscrit pourra vérifier son inscription sur le site web de la Raisin d'or

<b>Ouverture des inscriptions des Trails enfant le 1<sup>er</sup> Octobre 2021</b>					
<b>INSCRIPTION</b>	<b>KM</b>	<b>Années</b>	<b>PRIX du 1er Octobre au 10 Novembre</b>		
<b>Raisinette 1</b>	<b>0,4 KM</b>	<b>2013 – 2015</b>	<b>0 €</b>		
<b>Raisinette 2</b>	<b>1,2 KM</b>	<b>2011 – 2012</b>	<b>0 €</b>		
<b>Raisinette 3</b>	<b>2,7 KM</b>	<b>2009 – 2010</b>	<b>0 €</b>		
<b>Raisinette 4</b>	<b>3,9 KM</b>	<b>2007 – 2008</b>	<b>0 €</b>		
<b>Ouverture des inscriptions de toutes les épreuves ci-dessous le 1<sup>er</sup> Octobre 2021</b>					
<b>INSCRIPTION</b>	<b>Epreuve</b>	<b>KM</b>	<b>AGE MINI</b>	<b>PRIX du 1<sup>er</sup> Octobre au 31 octobre</b>	<b>PRIX du 1<sup>er</sup> Novembre au 10 Novembre</b>
<b>La Muscadelle</b>	<b>Trail</b>	<b>9 KM</b>	<b>16 ans</b>	<b>10 €</b>	<b>12 €</b>
<b>La Sauvignon</b>	<b>Trail</b>	<b>14 KM</b>	<b>16 ans</b>	<b>14 €</b>	<b>17 €</b>
<b>La sémillon</b>	<b>Trail</b>	<b>25 KM</b>	<b>18 ans</b>	<b>25 €</b>	<b>28 €</b>
<b>La conquête des châteaux</b>	<b>Marche Nordique</b>	<b>14 km</b>	<b>12 ans</b>	<b>14 €</b>	<b>17 €</b>
<b>La Croq'Raisin</b>	<b>Marche gourmande</b>	<b>15 KM</b>	<b>10 ans</b>	<b>15 €</b>	<b>18 €</b>
<b>Le Bourgeon</b>	<b>VTT</b>	<b>15 KM</b>	<b>7 ans</b>	<b>12 €</b>	<b>15 €</b>
<b>Le sarment</b>	<b>VTT</b>	<b>25 KM</b>	<b>10 ans</b>	<b>16 €</b>	<b>19 €</b>
<b>La Raisin d'Or</b>	<b>VTT</b>	<b>50 KM</b>	<b>16 ans</b>	<b>18 €</b>	<b>22 €</b>
<b>Bouteille de château Filhot 2015</b>	<b>SAUTERNES</b>	<b>/</b>	<b>/</b>	<b>25 €</b>	<b>25 €</b>

**L'inscription à l'une des épreuves est ferme et définitive. Tout engagement est personnel.**

Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Il n'est pas possible d'échanger son dossard avec un autre coureur inscrit sur une autre version de course de la Raisin d'Or ou non inscrit du tout.

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement sera disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

#### **ANNULATION D'UNE INSCRIPTION**

Toute demande d'annulation d'inscription doit être envoyée au plus tard le 1<sup>er</sup> octobre 2020, par courrier recommandé avec accusé de réception, (le cachet de la poste faisant foi), accompagné d'une enveloppe timbrée à l'adresse du destinataire et suffisamment affranchie, à l'adresse suivante :

**Les Baroudeurs du Sauternais**  
**1, Mairie**  
**33210 Preignac**

Dans le cas où l'enveloppe de retour, timbrée, ne serait pas jointe à la demande d'annulation, une retenue de 5 euros sera effectuée sur le remboursement.

Jusqu'au 1<sup>er</sup> Novembre 2021, toute demande d'annulation sera prise en compte selon les conditions du remboursement ci-dessous, à partir du moment où elle est conforme au règlement (demande envoyée en courrier recommandé, accompagné d'une enveloppe timbrée pour le renvoi du chèque de remboursement)

Au-delà du 1<sup>er</sup> Novembre 2021 minuit, la demande d'annulation sera prise en compte uniquement pour les causes suivantes :

- Un accident, une maladie grave ou le décès du coureur lui-même,
- Une maladie grave nécessitant une hospitalisation ou un décès atteignant son conjoint ou concubin notoire, ses ascendants ou descendants au premier degré, ce dans les trente jours précédant la manifestation.

En cas d'accident ou de maladie grave du coureur, il est nécessaire de fournir l'original d'un certificat médical attestant de la contre-indication à participer à l'épreuve. Pour les autres causes d'annulation, le justificatif doit être apporté par un certificat délivré par l'autorité compétente.

L'Organisation s'accorde le droit de modifier exceptionnellement ces critères d'acceptation d'une demande d'annulation à d'autres cas, en fonction des circonstances.

Le remboursement des droits versés à l'inscription se fera selon les conditions suivantes : Date d'envoi de la demande	Montant remboursé en pourcentage du montant de l'inscription*
Avant le 1 <sup>er</sup> Novembre minuit	80 %
A partir du 1 <sup>er</sup> Novembre	40 %

### **PIECES A FOURNIR pour valider l'inscription**

#### TRAIL

**Licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA ou d'un « Pass' J'aime Courir », délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Dirigeant et Découverte ne sont pas acceptées)**

ou une **licence sportive**, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une **fédération uniquement agréée**, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la **non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition** ;

ou un **certificat médical** de non contre-indication à la pratique du sport en compétition de moins d'un an.

**Les licences FF Triathlon, FF Course d'Orientation et FF Pentathlon Moderne ne sont pas valables pour s'inscrire au trail (nouvelle règle définie par la FFA depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019)**

**Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.**

#### VTT et VETHATLON

- La licence de vélo UFOLEP, FFC, FFCT, FSGT, FFTri
- Si vous n'êtes pas licencié, il est nécessaire de produire un certificat médical de l'année (daté de moins de douze mois) mentionnant votre aptitude à la pratique du VTT.

#### Randonnée pédestre et Marche Nordique

- Aucun document n'est exigé

#### **DROIT D'INSCRIPTION comprenant**

- Le dossard ou la plaque VTT
- L'assistance médicale,
- Les ravitaillements et animations au départ / arrivée et sur les parcours,
- Les sanitaires à l'arrivée,

#### **ANNULATION DE L'EPREUVE – REPORT - MODIFICATION**

Si les circonstances l'exigent, l'Organisateur se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours, la position des ravitaillements, les emplacements des postes de secours, de reporter la date et/ou les horaires de l'Evènement, d'arrêter la course en cours, de l'annuler ou de mettre en place un itinéraire de repli, sans préavis.

En cas d'annulation de toute ou partie de l'évènement indépendante de la volonté de l'organisateur présentant les caractères de la force majeure, et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit d'annuler et/ou d'arrêter l'épreuve en cours, voire de modifier les barrières horaires. **L'annulation, le report ou la modification de la course n'ouvrent droit à aucun remboursement d'inscription.**

#### **RETRAIT DES DOSSARDS**

- Le vendredi 12 Novembre de 14h00 à 18h00 Château Filhot
- Le samedi 13 Novembre de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 Château Filhot
- Le dimanche 14 novembre de 7h30 à 8h45 Château Filhot

#### **PARCOURS**

- Carte détaillée des parcours affichée au retrait des dossards.

#### **BALISAGE**

Le balisage des différentes courses et randos est mis en place dans les jours qui précèdent l'épreuve. Il permet aux coureurs et aux randonneurs de suivre le tracé prévu sans avoir besoin de cartes ou de descriptifs. Il est enlevé par des bénévoles serre-files en fin d'épreuves.

#### **BARRIERES HORAIRES**

Les barrières horaires indiquées dans les infos pratiques de la Raisin d'or sont impératives, la procédure sera non négociable.

L'arrivée d'un randonneur hors délai sur une barrière horaire implique sa disqualification.

Ils seront avertis. En cas de difficultés, n'étant plus considéré comme participants, ils ne seront plus sous la responsabilité des organisateurs ni des équipes de secours de la RO. et ne seront plus considérés comme participants donc plus couverts par l'assurance de l'organisateur de la Raisin d'or. De même, ils n'auront plus accès aux ravitaillements mis en place par l'organisation.

#### **SECURITE**

- Respect du code de la route sur les portions routières, respect des décisions des organisateurs
- Tout abandon doit être signalé à l'organisation pour raison de sécurité
- **Port du casque à coque rigide obligatoire pour le VTT**

## RESPECT IMPERATIF DU CODE DE LA ROUTE ET DE LA SIGNALISATION ROUTIERE MISE EN PLACE PAR L'ORGANISATION

L'organisation rappelle que l'abus d'alcool est dangereux pour la santé, et vous invite à une consommation modérée

## Covid-19 : message de l'organisation concernant les conditions particulières liées à la pandémie

Nous avons eu confirmation que les participants de la Raisin d'or en Sauternais 2021 devront présenter un Passe Sanitaire (toutes les courses de + de 50 personnes y seront soumises à partir du 21 juillet).

Vous devrez donc avoir :

- Soit une attestation de vaccination complète (2 doses)
- Soit le résultat d'un test PCR ou antigénique négatif de moins de 48h  
Donc le test devra être fait le jeudi 11 (pour épreuves du samedi 13) ou vendredi 12 (pour épreuves du dimanche 14)
- Soit la preuve du rétablissement de la Covid-19 (de moins de 6 mois)

Lors du retrait des dossards, vous devrez présenter :

- Le Pass Sanitaire
- Une pièce d'identité qui vous servira à la fois pour vérifier le Pass Sanitaire et pour retirer leur dossard
- Votre confirmation d'inscription sera aussi un plus

Le Pass Sanitaire **ne remplacera pas le protocole covid des courses et randonnées**, où les gestes barrières continueront de s'appliquer : port du masque, respect des distances, ...

De ce fait, il ne sera évidemment **pas possible de venir retirer le dossard d'un ami**.

Nous comptons sur votre compréhension.

N'hésitez pas à poser vos questions sur nos réseaux ou par email.

Voici les principales mesures mises en place pour la raisin d'or 2021. Ces mesures sanitaires visent à limiter :

- Les interactions entre les coureurs
- Les interactions entre les coureurs et les bénévoles.

### Avant la course

#### RETRAIT DES DOSSARDS

- Port du masque obligatoire, respect des distances, gel hydroalcoolique à disposition avant de retirer votre dossard

#### DÉPART

Port du masque obligatoire dans le sas de départ, vous pourrez l'enlever après le passage de l'arche de départ.

### Pendant la course

#### PARCOURS

- Port du masque non obligatoire
- Port du masque et lavage des mains obligatoire sur chaque lieu de rassemblement

## RAVITAILLEMENTS

- Respect des distances, gel hydroalcoolique à disposition.

- **GOBELET PERSONNEL OBLIGATOIRE.**

Après la course

## ARRIVÉE

- Masque obligatoire dès votre passage de la ligne d'arrivée,
- Port du masque obligatoire sur le podium pour les coureurs qui seront primés.
- Pas de douches à l'arrivée.

## AUTRES DISPOSITIONS

- Pas de vestiaires ni au départ, ni à l'arrivée.
- Et bien sûr, les règles de bon sens s'appliqueront et nous comptons sur la bonne conduite de tous pour que ça se passe bien : pensez à laisser un peu d'écart avec les autres à tout moment de la course, avant, pendant et après. Si tout le monde fait un petit effort, tout se passera bien !!
- Merci à tous pour votre adaptation à ces consignes et pour votre compréhension. Il en va de l'avenir des courses.

\*\*\*\*\*

## SERVICE MEDICAL

Assuré par l'organisation au départ/arrivée et sur les parcours jusqu'à la barrière horaires

## RAVITAILLEMENTS

- Trail : 1 ravitaillement à mi-parcours pour le 9 km et le 14 km et 2 ravitaillements pour le 24 km
- Marche Nordique : 1 ravitaillement à mi-parcours
- VTT 1 ravitaillement environ tous les 15 km et 1 à mi-parcours pour le 15 km
- Rando pédestre : 1 ravitaillement à mi-parcours

## SANITAIRES

- A disposition des randonneurs au village

## ASSURANCES

- Cette manifestation est couverte par l'assurance des organisateurs. Chaque participant doit s'assurer personnellement pour les risques subis ou causés. Tout concurrent hors parcours balisés ne sera plus couvert par la responsabilité civile de l'organisateur.

## ENVIRONNEMENT

- Respect des lieux et de l'environnement traversés,
- Respect des parcs et allées des châteaux,
- Interdiction de traverser les rangs de vignes,

- L'organisation dégage sa responsabilité en cas de détérioration de matériel ou d'équipements individuels pendant l'épreuve
- L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident, chute, perte, ou vol

***L'usage des parcours de « LA RAISIN D'OR » est exclusif pour la manifestation du fait de la traversée de propriétés privées et ne pourra être réutilisé en dehors de la manifestation.***

## **DROITS D'IMAGES**

- L'organisation se réserve le droit d'exploiter les photographies et vidéos prises lors de l'épreuve dans le but de promouvoir LA RAISIN D'OR ainsi que les manifestations sportives qui gravitent autour.

# **Règlement du concours de déguisement**

## **Organisation :**

Le comité d'organisation de la Raisin d'or 2021 organise un concours de déguisement libre sur les épreuves :

- La Croq'Raisin      15 kms marche pédestre
- Le Bourgeon      15 kms VTT famille

## **Le jury :**

Le jury est constitué de 3 membres du comité d'organisation de La Raisin d'Or

## **Pour participer :**

Il faut simplement être déguisé du début à la fin de l'épreuve.

## **Déroulement :**

Les jurés seront présents au départ, sur les parcours et à l'arrivée des épreuves

## **Vainqueurs :**

Les vainqueurs seront désignés à l'arrivée des épreuves

- des lots seront offerts aux 3 premiers gagnants

Ils seront remis le dimanche 14 novembre à 13h00 sur le podium de l'épreuve.

## **Information complémentaire :**

Le règlement du concours peut à tout moment être modifié sans préavis, le seul règlement faisant fois étant celui affiché lors du déroulement du concours et de l'exemplaire détenu par le président du club des Baroudeurs du Sauternais.

Le fait de participer au Concours déguisement implique l'acceptation pleine et entière des clauses du présent règlement.

Tout cas non prévu par le règlement est soumis au responsable.

**Les décisions du responsable sont sans appel.**